

**DECISION DU PRESIDENT**  
**2023DECISION16**

**Objet :** Devis diffusion de la brochure du château d'Apremont pour la saison 2023.

**LE PRESIDENT,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020D45 du 3 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

Vu le devis n°2022-10-058 d’Affichage Andegave, pour la diffusion de la brochure château,

**DECIDE :**

**Article 1 :** D’approuver le devis n°2022-10-058 d’Affichage Andegave : 78 Avenue René Gasnier – CS 90022 - 49055 ANGERS CEDEX, pour :

- La diffusion ciblée de dépliants avec PLV pour un montant de 2 700 € HT.
- La diffusion de dépliants dans les présentoirs Kiosque Infos Loisirs pour un montant de 3 000 € HT.

Soit un montant total de 5 700 € HT pour la diffusion de la brochure château.

**Article 2 :** La présente décision sera communiquée au Conseil communautaire lors de sa séance la plus proche et inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes. Une publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil Communautaire.

Une ampliation est adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée pour l’exercice du contrôle de légalité.

**Fait le 16 janvier 2023 au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne.**

Le Président,  
**Guy Plissonneau**



M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.